

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 23 (1882), p. 169-182

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1882__23__169_0

© Société de statistique de Paris, 1882, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 7. — JUILLET 1882.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET DU BANQUET
DU 10 MAI 1882.

La Société de statistique de Paris s'est réunie, pour la première fois, le 10 mai, dans les salons du Cercle national, où elle doit siéger désormais, et a tenu, à 5 heures et demie, sa séance d'inauguration, sous la présidence de M. Wilson.

M. WILSON, après avoir déclaré la séance ouverte, prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« En installant, aujourd'hui, la Société de statistique dans son nouveau local, le premier devoir de votre président est de remercier, en votre nom, M. le président et MM. les membres du Cercle national pour l'hospitalité si cordiale qui nous est offerte, à titre permanent, par cette réunion d'hommes distingués dont la plupart sont nos amis. Grâce à cette hospitalité, Messieurs, des relations fréquentes et suivies vont s'établir entre les hommes politiques du Cercle national et les membres de la Société de statistique. Ces relations et les échanges de vues et d'idées qu'elles ne manqueront pas d'en traîner seront au profit des uns et des autres.

« Il est bon, il est nécessaire même que les statisticiens connaissent les choses de la politique. Car, si la statistique constate et précise les faits, c'est la pratique de la politique qui peut montrer quelles sont les causes de ces faits et quelles sont leurs conséquences. Or, Messieurs, la statistique serait incomplète si elle se contentait d'être une sèche énumération de faits et de choses et si de la juxtaposition et de la comparaison des éléments qu'elle fournit ne devaient pas ressortir quelques-unes des grandes lois qui régissent le monde social.

« Et, d'autre part, combien les hommes politiques, de leur côté, n'ont-ils pas besoin de s'éclairer aux lumières de la statistique, c'est-à-dire de l'observation !

« On ne pense plus aujourd'hui que la société soit un moule flexible qui prend toutes les formes imaginables aux mains du législateur. On sait, au contraire, que, comme le corps humain, le corps social a ses lois que l'on ne viole pas impunément ; ces lois on les constate, on les découvre par la statistique et on les énonce par l'économie politique, ces deux sciences, dont « l'une est la sœur légitime de l'autre », suivant l'éloquente expression de Michel Chevalier, le premier président de notre Société, dans son discours d'installation le 5 juin 1860.

« Dans ce même discours, l'illustre Michel Chevalier montrait d'une façon saisissante le lien étroit qui unit la statistique non-seulement à la politique, mais au régime politique par excellence, au régime parlementaire.

« La statistique, Messieurs, est l'instrument spécial des sciences d'observation.

« Ces longs relevés d'observations par lesquels ont été découvertes les lois du monde planétaire, ces séries d'innombrables faits rassemblés qui ont permis aux physiciens et aux naturalistes de déterminer les lois physiques et biologiques, tout cela est de la statistique et les statisticiens ne font, de leur côté, qu'appliquer au monde social, les méthodes d'observation qu'avaient employées avant eux les astronomes, les physiciens et les biologistes.

« La Société de statistique de Paris n'a pas manqué, Messieurs, au rôle éminent que lui réservait la nature des choses.

« Fondée en 1860, sous les auspices du Ministre de l'agriculture et du commerce, du Conseil municipal de Paris et de l'Académie des sciences morales et politiques, elle a eu à sa tête, pour ne parler que de ceux qui ne sont plus, M. Villermé, M. Michel Chevalier, M. Hippolyte Passy, M. Wolowski, M. Bertrand, M. Léonce de Lavergne, qui tous ont laissé un nom dans la science.

« La collection des travaux de la Société n'occupe pas moins de 22 volumes, source inépuisable de documents et d'études originales.

« Au Congrès de géographie et de statistique internationale de Paris, en 1875, elle eut une mention honorable ; à l'Exposition universelle de Paris, en 1878, elle eut une médaille d'argent ; en 1881, à l'Exposition internationale de géographie de Venise, elle eut un diplôme d'honneur de première classe.

« Depuis cette époque, Messieurs, nous avons prospéré et l'avenir se montre à nous sous un jour plus propice encore. C'est à vos efforts, à votre zèle, à vos travaux qu'il appartiendra de justifier ces légitimes espérances et d'assurer enfin à la Société de statistique de Paris la place à laquelle lui donnent droit son objet, ses travaux et l'illustration de ses premiers fondateurs. »

Après ce discours, que l'assemblée accueille par une double salve d'applaudissements, M. Wilson annonce qu'il vient d'apprendre à l'instant même le décès de M. Roucou, directeur des contributions directes, qu'une mort subite vient d'enlever à ses amis et à la science.

M. ROUSSAN, en déposant sur le bureau le dernier travail statistique de M. Roucou, donne lecture d'une lettre que notre regretté collègue lui avait adressée quelques heures avant sa mort et qui prouve que sa dernière pensée a été pour la Société de statistique.

La parole est alors donnée à M. E. LEVASSEUR pour la communication qu'il avait annoncée sur l'état économique du Brésil. L'honorable membre, après avoir décrit en quelques mots la carte qu'il met sous les yeux de l'assemblée, et où il a con-

signé le résultat de ses recherches sur la densité de la population des diverses provinces de cet empire, s'attache à démontrer que la population a suivi, dans son développement, les lois imposées par la nature des sols et des climats. Mais la communication de M. Levasseur perdrait à être écourtée; nous la publierons dans tous ses détails.

M. CHEYSSON, vice-président de la Société, succède à M. Levasseur et prend la parole sur la statistique graphique et ses applications.

L'orateur commence par déclarer que le sujet étant très-vaste et le temps assigné à le traiter très-limité, il devra se borner à quelques généralités sommaires et à un petit nombre d'applications spéciales.

Il rappelle que la statistique dispose de deux moyens principaux d'expression : l'un numérique, l'autre graphique, et il analyse les causes de la faveur toujours croissante qui accueille ce dernier mode. Le dessin abrège et facilite les comparaisons, dégage les lois enfouies sous les chiffres, et n'exige pas d'initiation préalable pour être compris. Non-seulement il traduit les tableaux, mais il les vérifie et les commente. L'œil saisit immédiatement toute anomalie qui dérouté la loi de continuité, et il dénonce ainsi les erreurs qui se seraient glissées dans les données numériques.

A cette occasion, M. Cheysson expose quelques notions sommaires sur le calcul des probabilités, et sur la traduction graphique de ses résultats. Or, les courbes « binômiales », ainsi dénommées par Quételet, qui en a fait une étude approfondie, s'appliquent non-seulement aux éléments de l'ordre physique ou naturel, mais encore aux faits sociaux, pour lesquels on est surpris de voir apparaître ces caractères d'inflexible régularité.

Afin d'établir cette concordance, M. Cheysson fait passer sous les yeux de la réunion un certain nombre de diagrammes qui représentent la distribution de la population par âges, la mortalité, la taille des conscrits; il signale à cette occasion et commente certains ressauts de jarrets qu'affectent ces courbes dans le voisinage de la taille limite des conscrits, ou vers le cap de la trentaine pour les femmes.

Cette continuité et cette régularité sont surtout saisissantes quand elles s'appliquent à des faits qui semblent relever au premier chef du hasard ou de la libre volonté, aussi bien les naissances, la proportion des sexes, les accidents..., que les mariages, les suicides et les crimes.

Sans aborder le difficile problème de la conciliation de la liberté de l'individu avec l'inflexibilité des lois qui régissent les grands nombres, M. Cheysson, poursuivant l'étude de la statistique graphique, la montre aux prises avec la nécessité de traduire aux yeux des faits dépendant simultanément de trois facteurs ou, comme on dit, de « trois variables », telles que l'heure, le mois, la température....

Trois variables définissent un solide à trois dimensions, de même que deux variables, un plan. Ce solide peut lui-même être représenté matériellement en relief, ou exprimé sur un plan par des courbes de niveau, suivant le procédé admis pour figurer sur les cartes le relief du sol.

M. Lalanne a proposé ce second moyen dès 1845, et a consacré divers diagrammes avec courbes de niveau statistiques à des faits naturels, tels que la météorologie, le mouvement des marées, etc..

M. Bardin, bien connu par ses beaux plans en relief, a fait pour les diagrammes de M. Lalanne ce qu'il faisait avec tant de succès pour les cartes terrestres à courbes de niveau topographiques; c'est-à-dire qu'il en a construit des solides,

dont M. Cheysson montre à la Société un spécimen s'appliquant à la température moyenne de Göttingue par heure et par mois.

Ces solides statistiques sont des *stéréogrammes*.

Les statisticiens italiens viennent d'en faire une application intéressante à la démographie de la Suède, dont on sait que les archives sont parfaitement tenues et contiennent des recensements remontant à 1750.

M. Cheysson montre et commente ce relief, qui semble être celui d'une chaîne de montagnes, tandis qu'il ne représente que des rapports abstraits de chiffres, mais sous lesquels se manifestent des rapports sociaux du plus haut intérêt. Entre autres renseignements, ce stéréogramme fait pour ainsi dire toucher du doigt l'influence qu'exerce sur la population un fait même très-lointain, tel qu'un désastre, et il matérialise pour ainsi dire la solidarité qui relie les unes aux autres les générations successives, et transmet l'héritage, souvent même le fardeau du passé aux hommes et aux choses du présent.

Cette courte et sèche analyse ne peut donner qu'une idée incomplète de cette conférence, qui a été accueillie avec faveur, et dont on trouvera prochainement le texte détaillé, avec figures à l'appui, dans le *Journal* de la Société.

M. le Président lève alors la séance, et invite les assistants à se rendre à la table du banquet.

Immédiatement après sa séance d'inauguration, la Société de statistique a tenu son premier banquet annuel dans les salons du café Riche.

Le Président, M. Wilson, avait à sa droite, à défaut de M. Cochery, ministre des postes et télégraphes, président du Cercle national, empêché au dernier moment, le vice-président, M. Truelle, député.

A très-peu d'exceptions près, tous les membres de la Société étaient présents, et de nombreux invités ont bien voulu se rendre à l'appel du bureau. Ils représentaient largement le Sénat et la Chambre des députés, le Conseil municipal de Paris, les administrations publiques, la Société des économistes, et la Presse politique ou scientifique.

Rien n'a laissé à désirer dans le service de la fête dont l'organisation avait été confiée à MM. Lunier et Robÿns ; enfin, l'heure des toasts a sonné.

M. TRUELLE s'est levé le premier et a porté un toast chaleureux au Président de la République, au patriote qui préside avec tant de sagesse et d'autorité aux destinées de la France. On ne saurait trop louer, dit-il, ce grand cœur et ce grand esprit.

S'adressant alors au président, il s'estime heureux, au nom du Cercle national, des relations qui vont s'ouvrir entre le Cercle et la Société et qui seront profitables à tous deux.

M. WILSON remercie M. Truelle des assurances qu'il veut bien donner, il boit à M. Cochery, l'excellent ministre des postes et télégraphes qu'il regrette de ne pas voir à ses côtés, et à M. Truelle qui n'est pas un nouveau venu dans la science économique, dont il a su tirer parti comme député, notamment en présentant sa proposition sur l'abolition de l'intérêt légal de l'argent.

M. LEVASSEUR (de l'Institut) prononce alors le discours suivant :

« Messieurs,

« Le bureau de la Société de statistique m'a chargé de souhaiter ici la bienvenue aux membres de la Société d'économie politique. J'ai accepté avec plaisir cette

mission : en la remplissant, j'exprime un sentiment qui m'a depuis longtemps soutenu dans mes propres études.

« Notre président m'a rendu la tâche facile. Dans la séance qui a précédé ce banquet, il a montré quels étaient les rapports de l'économie politique et de la statistique, combien l'une était utile à l'autre, et il a cité, à ce propos, une page excellente de Michel Chevalier. Il est inutile de répéter ce qu'il a dit en fort bons termes : son discours abrège le mien. Il a nommé la statistique la sœur de l'économie politique. Je me contenterai de l'appeler la servante de l'économie politique. Ce n'est pas un acte de feinte modestie : la science des mathématiques transcendantes peut être dite la servante de la physique et de la chimie, sans être humiliée d'une telle fonction et sans qu'elle cesse d'être consacrée comme une des sciences les plus élevées ; elle est, au contraire, un instrument merveilleux et indispensable pour conduire l'esprit humain à la découverte des lois du monde. Il en est de même du rôle de la statistique dans les sciences sociales. Il y a eu et il y aura toujours des tendances diverses parmi les écrivains qui s'occupent de ces sciences : les uns aimant à planer de haut, esprits généralisateurs, se contentant d'un petit nombre de faits saillants qui servent de jalons pour marquer les grandes directions ; les autres, fouillant avec curiosité les détails, examinant chaque chose de près, analysant et comparant, esprits sagement novateurs, disciples de la méthode d'observation qui est la plus sûre méthode d'invention et de progrès dans les sciences de la vie sociale comme dans celles de la nature. Ce sont ceux-ci qui ont besoin d'être servis par la statistique. C'est, en effet, la statistique qui recueille les faits sociaux susceptibles d'être comptés, qui les enregistre, les additionne, les distribue par catégories, en calcule les rapports et les moyennes et qui met ainsi chacun des mouvements du corps social, comme une expérience bien préparée, sous les yeux du philosophe. On pourrait la comparer à l'anatomiste qui, par une habile préparation, met à nu chacun des organes intérieurs du corps humain ; le médecin n'a plus qu'à regarder pour comprendre et conclure. C'est aussi en face des faits disposés et éclairés par le statisticien que l'économiste doit étudier et conclure. Mais pour les bien disposer et éclairer, il est nécessaire que le statisticien lui-même connaisse les lois générales du mouvement social : un bon statisticien doit être versé dans la connaissance des sciences sociales.

« C'est pourquoi, Messieurs, l'union de la statistique et de l'économie politique est à double titre une bonne chose et pourquoi je porte avec plaisir, au nom de la Société de statistique de Paris, un toast à la Société d'économie politique et à ceux de ses membres qui nous ont fait l'honneur d'assister à notre banquet. »

M. DE PARIÉU, sénateur, remercie M. Levasseur au nom de la Société des économistes ; il se félicite de l'étroite parenté qui existe entre l'économie politique et la statistique. Entre ces deux sciences la solidarité est complète, et les membres des deux Sociétés l'ont si bien compris que, pour la plupart, ils sont affiliés indistinctement aux deux Sociétés à la fois.

La parole est donnée à M. CHEYSSON qui s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Vous venez d'entendre et d'applaudir un toast éloquent porté par M. Levasseur à l'alliance de la statistique et de l'économie politique. L'orateur était lui-même l'incarnation vivante de ce vœu, puisqu'il réunit en lui, à un degré éminent, les deux

sciences sœurs, et prouve ainsi la force qu'elles se prêtent réciproquement. Ce n'est pas seulement à l'économie politique que la statistique sert de support et d'auxiliaire, mais encore à la géographie, à la médecine, à la météorologie; en un mot, à toutes les sciences d'observation, en leur fournissant leurs matériaux, leurs faits, leurs bases d'opérations, qui leur permettent ensuite de s'élever à la connaissance des lois générales et d'en déduire les applications.

« A tous ces mérites, la statistique en joint un autre, qui la désigne d'une façon toute spéciale à la bienveillance ou plutôt à la reconnaissance des hommes politiques que nous avons l'honneur de compter parmi nos collègues ou nos invités: c'est qu'elle est un organe essentiel du régime représentatif. La remarque n'est pas de moi: elle est de Michel Chevalier, qui l'a présentée et finement analysée dans le discours déjà cité par notre honorable président. Quand le pays est en possession de lui-même, il veut voir clair dans ses affaires, et c'est la statistique qui est chargée de répandre à flot la lumière dans les arcanes du budget et des services publics.

« Du moment où la statistique est à ce point indispensable à l'industriel, à l'administrateur, à l'économiste, au savant, à l'homme d'État, au législateur, il importe à tous qu'elle fleurisse, qu'elle soit fortement organisée, que ses travaux possèdent et méritent une grande autorité. Or, Messieurs, pour en arriver là, il reste à combler certaines lacunes. Ce sont ces desiderata dont je voudrais vous dire un mot rapide, dans la conviction que, si des hommes tels que vous comprennent l'importance de ces vœux et s'y associent, ces desiderata ne tarderont pas à devenir des réalités.

« Je ne parle ici, Messieurs, que de la statistique officielle. Malgré de très-honorables initiatives privées, il me paraît certain qu'ici nous sommes forcément en face d'une science d'État, d'un service public, d'une fonction de gouvernement. L'économie politique la plus orthodoxe, la plus amie de l'abstention gouvernementale, ne peut, je crois, contredire à cette exception, qui est imposée par la force même des choses.

« En France, notre statistique officielle est décentralisée: chaque administration fait la sienne et s'en trouve bien. Au point de vue de la marche des affaires et de la réunion exacte des faits, cette organisation est excellente. Elle rend la statistique plus sûre et plus rapide dans ses informations, en même temps que plus commode dans son emploi. A côté de cet avantage, qu'apprécient vivement les chefs de service, elle présente un sérieux inconvénient pour les hommes de science: c'est de pécher précisément par l'exagération de cet individualisme, qui fait sa supériorité pratique, mais compromet sa portée scientifique et son unité.

« Quételet se plaignait déjà en 1846 que les administrations fissent chacune leurs travaux sans se préoccuper de les mettre en harmonie avec ceux de leurs voisins. Depuis lors, la situation ne s'est pas améliorée.

« Pour remédier à cet inconvénient, il faudrait arrêter des classifications uniformes, s'entendre sur les méthodes et les cadres, prévenir les doubles emplois et les lacunes, les contradictions et le gaspillage des efforts, respecter l'unité du fait, tout en satisfaisant à la variété de ses aspects.

« Tel est précisément, Messieurs, le rôle des commissions centrales de statistique. La première d'entre elles a été fondée en Belgique par un arrêté royal du 16 mars 1841, par l'initiative et sous la présidence de Quételet, et elle a rendu de tels services qu'elle a été imitée dans d'autres pays: la Suède, la Prusse, l'Autriche, l'Italie,

le Wurtemberg, les Pays-Bas, l'Espagne et la Russie. Il est grand temps que notre pays entre à son tour dans cette voie où il s'est laissé devancer par ses voisins.

« La commission centrale, telle que je la conçois d'après les précédents que je viens de citer, comprendrait dans son sein les représentants de la science et des administrations ; elle serait créée par décret, rattachée au ministère de l'instruction publique, et pourvue d'attributions purement consultatives. Elle respecterait ainsi la *décentralisation exécutive*, tout en assurant la *centralisation scientifique* ; elle compléterait heureusement l'organisation actuelle et donnerait à la statistique en France ce crédit et cette autorité que son éparpillement et son morcellement lui retirent fatalement aujourd'hui.

« Ce serait déjà beaucoup que d'avoir mis l'ordre dans nos travaux nationaux ; mais aujourd'hui, la statistique ne peut plus se cantonner dans les frontières d'un État, et veut étendre ses investigations comparées sur tous les pays. C'est de ce besoin que sont nés les congrès de statistique. Vous savez que ces congrès internationaux, au nombre de 9, se sont succédé à 2 ou 3 ans d'intervalle, depuis le premier d'entre eux tenu à Bruxelles en 1853, et que le dernier s'est tenu à Buda-Pest en 1876. Depuis lors, leur organisation a été menacée par divers malentendus, qui persistent, et qui ne semblent pas à la veille de s'effacer.

« Je considère cette suspension comme éminemment regrettable. L'institution de ces grandes assises internationales est, non-seulement excellente en principe, mais elle a fait ses preuves. Elle a donné l'impulsion et fourni le cadre à des travaux considérables, parmi lesquels je me plais à citer la statistique de la justice civile et commerciale dressée par notre collègue M. Yvernès. Elle a encore une œuvre immense à accomplir et ne peut pas la laisser inachevée.

« Notre époque est celle de ces grands congrès, de ces conventions internationales, qui règlent dans un esprit de science et de paix, et en dehors des suggestions étroites et jalouses du particularisme, les questions intéressant à la fois tous les peuples. Qu'il me suffise de rappeler ici les conventions postales et le congrès d'électricité, si féconds en résultats de toute sorte et dus à l'initiative ardente, quoique réglée, d'un ministre éminent, qui devait assister à ce banquet et dont nous regrettons tous l'absence.

« Tout ce qui est appelé à fortifier la statistique doit, par contre-coup, contribuer à l'essor de notre Société. Sous la vigoureuse impulsion de son honorable président, cette Société, qui compte aujourd'hui plus de 20 ans d'existence et pourra, dans trois années, en 1885, célébrer ses noces d'argent, vient de faire de grands progrès et va les étendre chaque jour davantage. Elle doit donner à la statistique un organe et une tribune, fonder les conférences et les chaires que prévoient ses statuts, enfin pousser activement à l'étude et à la propagande de la science dont les conquêtes doivent réagir sur son propre développement.

« Aussi, Messieurs, sûr d'être l'interprète de votre pensée à tous, vous demanderai-je la permission de confondre dans un même toast les intérêts de la statistique et ceux de la Société qui nous réunit aujourd'hui. Je bois donc à la constitution d'une commission centrale dans notre pays ; à la reprise des congrès internationaux ; enfin, à la prospérité et à l'avenir de la Société de statistique de Paris ! »

M le D^r BOURDIN, ancien président de la Société, porte dans les termes suivants un toast au Conseil municipal de Paris :

« J'ai l'honneur de porter un toast au Conseil municipal de Paris.

« En créant un service spécial de statistique pour la ville de Paris le Conseil municipal a fait une œuvre qui mérite tous nos éloges.

« En accomplissant cette œuvre, le Conseil municipal s'est souvenu que Paris n'était pas seulement le chef-lieu du département de la Seine, ni seulement la capitale de la France. Paris est un centre d'intelligence qui rayonne au delà des limites de notre patrie.

« Si la statistique de Paris répond aux besoins de la ville, notre Société de statistique accomplit une œuvre plus générale et pour ainsi dire internationale. Les deux statistiques occupent des places diverses dans la science : aussi, la ville de Paris n'a-t-elle cessé de manifester la plus grande sympathie pour les travaux de notre Société. Nous la remercions sincèrement de l'appui fructueux dont elle nous donne chaque jour la preuve.

« Je bois à la santé de M. le préfet de la Seine, à la santé de M. le préfet de police qui sont ici dignement représentés. Je bois à la santé du Conseil municipal de la ville de Paris. Enfin, à la ville de Paris, la reine des cités. »

M. SONGEON, président du Conseil municipal, remercie M. le D^r Bourdin et se dit tout disposé, pour sa part, à soutenir les intérêts de la Société au sein du Conseil municipal. Il a été amené, dit-il, à l'époque où l'exil l'avait forcé de se réfugier à Bruxelles, à s'occuper de statistique, sous les conseils de l'illustre Quételet. C'est alors qu'il a compris que les réformes sociales ne doivent pas prendre pour base de vagues aspirations, mais s'appuyer surtout sur les faits bien constatés, et par conséquent sur les lois de la statistique. Ce n'est donc pas lui qui méconnaîtra l'utilité d'une science qui réunit aujourd'hui dans cette enceinte tant d'hommes distingués.

M. LEBON, chef de division de la statistique de Belgique, remercie en quelques mots M. le Président du Conseil municipal de l'allusion qu'il a faite à son pays. Nulle part, dit-il, la statistique n'est plus en honneur, et on s'attache à lui donner chaque jour plus de précision, de manière à en faire l'instrument de tous les progrès.

M. AMELIN demande à porter la santé de M. Toussaint Loua, chef de bureau de la statistique générale de France, et secrétaire général de la Société de statistique depuis plus de dix ans. Il s'estime heureux de remercier M. Loua de l'accueil qu'il a fait à ses communications, et des services que son bureau a rendus à la science par la publication de l'*Annuaire statistique*, que tout le monde connaît et qui résume avec une méthode parfaite, tous les renseignements recueillis par les grandes administrations publiques et qu'il est si difficile de se procurer dans l'état actuel des choses.

M. le D^r LUNIER, ancien président de la Société de statistique de Paris, porte un toast à la Presse, et en particulier à la presse politique, qui depuis quelque temps surtout, a compris l'intérêt qui s'attache à la statistique et en fait connaître les productions au grand public.

M. LAFFINEUR, en quelques mots chaleureux, remercie la Société au nom de la Presse qui, en donnant sa publicité à ce genre de travaux, a pour but principal d'y trouver des indications de réformes et de progrès pratiques.

Au nom de M. Foucher de Careil, qui s'excuse de ne pouvoir assister au banquet, M. ALICOT, député, boit à l'alliance de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture et de la Société de statistique qui vont se trouver rapprochées sous les

auspices du Cercle national, et seront ainsi appelées à se rendre des services mutuels dont l'agriculture saura tirer profit.

M. LEVASSEUR demande à ajouter quelques mots à son premier toast. « Je ne vous retiendrai, dit-il, que quelques instants. M. Cheysson a parlé d'une commission centrale de statistique, dont, pour ma part, je demande depuis dix ans la création, et du congrès international de statistique dont j'ai vu avec regret l'interruption, ainsi que celle de la commission permanente; M. le Président du Conseil municipal a parlé des travaux remarquables de statistique dont il avait été le témoin pendant son séjour en Belgique, et M. Lebon vient, en remerciant M. Songeon, d'ajouter son propre témoignage sur l'importance des publications statistiques de son pays. Il n'est que juste, dans la circonstance présente, de rappeler le nom de celui qui a été l'âme de la première commission centrale ayant fonctionné en Europe, et l'instigateur de la réunion du premier congrès international de statistique, de celui que j'ai vu encore entouré du respect de tous à notre avant-dernier congrès, à Saint-Pétersbourg, et dont l'éloge a été prononcé par un statisticien éminent, M. Engel, au dernier congrès, de celui qui a été lui-même un des statisticiens les plus illustres de la Belgique, enfin de l'auteur de la *Physique sociale*, et je vous propose, pour terminer la séance, de porter un dernier toast à la mémoire de Quételet. »

M. TRUELLE se lève alors et invite l'assemblée à se rendre dans les salons du Cercle national, où la réunion, qui a été des plus cordiales, s'est prolongée jusqu'à minuit.

II.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 MAI.

La séance est ouverte à 8 heures et demie, sous la présidence de M. Wilson.

M. LOUA donne lecture du procès-verbal de la séance du 26 avril. Le procès-verbal est adopté.

M. le Président communique la liste des candidats nouveaux, dont il propose de voter immédiatement l'admission.

Présenté par MM. F. C. DREYFUS, FERROUILLAT, RIGAUT, LAFABRÈGUE et LUNIER :

M. THULIÉ (D^r), président de la Société d'anthropologie, membre du Conseil municipal de Paris.

Présentés par M. WILSON :

MM. BAÏHAUT, député de la Haute-Saône ;

BERTRAND, secrétaire-rédacteur au Sénat ;

COCHUT (André), directeur du mont-de-piété ;

COLFAVRU (J.-C.), avocat, ancien représentant du peuple ;

DUPRAT (Pascal), ancien député ;

DUREAU (B.) père, directeur du *Journal des fabricants de sucre* ;

DUREAU (Georges), collaborateur au *Journal des fabricants de sucre* ;

FAQUE, percepteur à Duclair (Seine-Inférieure) ;

FOUCHER DE CAREIL (comte), sénateur de Seine-et-Marne, président de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture ;

GAIFFE ;

GRÉVY (général), sénateur du Jura ;

LAGORSSE (MAYJURON DE), secrétaire général de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture ;

LAISANT, député de la Loire-Inférieure ;

LEBAUDY, député de Seine-et-Oise ;

LEYS ;

MOLINARI (Gustave DE), rédacteur en chef du *Journal des Économistes* ;

PITTIÉ (général F.), chef de la maison militaire du Président de la République ;

SANGUINETTI ;

SCHWARTE (Victor DE), trésorier-payeur général du Jura ;

SEILLIÈRE (baron).

Présenté par MM. WILSON et GUINOT :

M. PETITON (E.), conservateur des forêts, 1^{re} division.

Présenté par MM. WILSON et Jules ROBÿNS :

M. BLOT (Léon), ingénieur civil, inventeur des machines-balayeuses.

Présentés par M. Charles LALOU :

MM. FONTAINE, administrateur de la Banque nationale ;

LALOU (Louis), avocat, docteur en droit ;

TRASSY, administrateur de la Banque nationale.

Présentés par M. LAFFINEUR :

MM. MELIODON, secrétaire général du Crédit foncier ;

MICHAUT, directeur de la Banque nationale.

Présenté par M. Toussaint LOUA :

M. LIÉGEARD (Armand), rédacteur au ministère du commerce.

Présenté par MM. CHEYSSON et BEAURIN-GRESSIER :

M. BILLOTE, inspecteur et chef de service à la Banque de France.

Présenté par MM. LEVASSEUR, LUNIER et Jules ROBÿNS :

Membre associé, Son Excellence le baron COLUCCI-PACHA.

M. LOUA donne alors lecture du compte rendu détaillé de la réunion extraordinaire du 10 mai, ainsi que du banquet qui l'a suivie. L'assemblée en ordonne l'impression.

M. le Président rappelle en peu de mots les paroles prononcées par M. Cheysson dans son toast à la statistique, et s'associe pour sa part au vœu qu'il a exprimé relativement à la reprise des congrès internationaux et à la création d'une commission centrale de statistique, chargée de coordonner les statistiques publiées par les divers ministères, de donner son avis sur les questions contentieuses et d'établir dans l'organisation actuelle de la statistique l'harmonie qui lui manque encore.

Il pense que la Société doit contribuer, pour sa part, à amener la réalisation de ces vœux. Il demande, en conséquence, qu'une commission formée du bureau actuel, des anciens présidents et de quelques autres membres, soit chargée d'étudier ce projet sur lequel un rapport pourra être fait dans une prochaine séance.

L'assemblée prend une décision conforme, et la commission désignée se réunira pour la première fois, mercredi prochain, 31 mai, à 5 heures précises, dans le cabinet de M. Cheysson (au ministère des travaux publics, boulevard Saint-Germain).

L'installation de la bibliothèque n'étant pas achevée, la nomenclature des ouvrages reçus est renvoyée à la prochaine séance ; toutefois, acte est donné de la réception des *Annales du commerce extérieur*, dont M. le ministre du commerce, que la Société s'honore de compter parmi ses membres, a bien voulu lui attribuer un exemplaire à partir de ce jour.

M. BEAURIN-GRESSIER présente à la Société un exemplaire du *Manuel des distances sur les voies navigables*, que vient de publier le ministère des travaux publics.

La Société sait déjà que, jusqu'en 1880, la statistique de la fréquentation des voies navigables était dressée par les soins de l'administration des contributions indirectes. Cette statistique était alors le corollaire de la perception des droits de navigation qui lui servait de base. La loi du 19 février 1880, en supprimant ces droits, a chargé le département des travaux publics de recueillir, à l'avenir, les éléments de la statistique et d'en publier les résultats.

Les deux éléments principaux de cette opération sont, d'une part, les unités effectives (hommes ou choses) transportées ; d'autre part, les distances parcourues. La connaissance des quantités transportées résulte d'un recensement effectué sur un certain nombre de points et dont le mécanisme a été déjà exposé à la Société par M. Cheysson.

Le manuel présenté a pour objet d'établir la seconde base, celle de la *distance*.

Chaque voie navigable devant, au point de vue des transports, donner lieu à une statistique distincte, il était essentiel d'en définir nettement l'étendue et les limites. Tel est l'objet d'un premier tableau donnant la nomenclature des rivières et des canaux. Il est à noter, à l'égard de ce premier tableau, que quelques-unes des voies ont dû, à raison de leur longueur et de leur importance, être divisées en plusieurs sections. Dans ce cas, chaque section doit être considérée comme un cours d'eau particulier et donner lieu à des relevés distincts. L'origine des sections correspond généralement soit à un grand marché d'expédition ou de réception de marchandises, tel qu'une grande ville, le siège d'une industrie importante, soit à un affluent qui, en même temps que ses eaux, apporte dans sa voie considérée une masse considérable de marchandises et vient, à l'aide de cet afflux, grossir le trafic propre de cette voie.

Dans un second tableau, on a relevé, pour chaque voie ou section de voie, les points principaux de son parcours, ponts, écluses, ports, embranchements, et on a mis en regard la distance qui sépare chacun de ces points, d'abord du point qui le précède immédiatement, puis de l'origine de la voie. A l'aide des données de ce tableau, fournissant les distances partielles et cumulées, il devient facile de remplir, pour un chargement déterminé, la longueur des étapes successives de son trajet et d'arriver au calcul du tonnage kilométrique correspondant à chacune d'elles.

Le trafic doit être, d'un autre côté, envisagé séparément dans les deux sens de son parcours ; il importait de les définir d'une manière précise. Pour les fleuves et rivières il n'existait à cet égard aucune difficulté ; la remonte et la descente y sont définies par le sens même du courant. Il n'en est pas de même pour les canaux à points de partage ; pour ces sortes de voies, le sens naturel de la remonte et de la descente est déterminé par la position du bief de partage, de telle sorte que les

bateaux marchant dans une même direction se trouvent successivement en remonte et en descente. Il a paru préférable, au point de vue statistique, de se conformer aux traditions suivies antérieurement par l'administration des contributions indirectes, c'est-à-dire de fixer *un sens conventionnel* applicable à la totalité du parcours de chaque canal, sans se préoccuper des versants.

Pour faciliter les recherches, on a terminé le volume par un *index* ou table du nom des localités citées dans le *tableau des distances*, avec renvoi à la page où ces localités sont mentionnées.

La série de ces tableaux devant être placée entre les mains de tous les agents qui auront à coopérer à l'élaboration de la statistique des transports sur les voies navigables, il a paru utile de mettre à leur disposition, dans un même volume, l'ensemble des actes législatifs et des prescriptions administratives qui règlent le fonctionnement de cette branche de service. C'est dans ce but qu'ont été placés, en tête du manuel, les textes de la loi du 19 février 1880, du décret du 17 novembre suivant et de l'instruction ministérielle du 31 août 1881.

Pour terminer cet exposé, il reste à dire qu'un travail analogue avait été déjà préparé en 1867 par la Direction générale des contributions indirectes pour servir à l'élaboration de la statistique dont elle était chargée. Les nouveaux tableaux diffèrent surtout de ceux de 1867 par le système adopté pour le groupement des rivières et des canaux et par l'adjonction d'un certain nombre de voies, notamment de celles qui sont exploitées par des compagnies concessionnaires.

Ces voies étaient autrefois divisées en quatre catégories au point de vue fiscal, savoir :

1° Fleuves et rivières ; 2° canaux assimilés aux rivières ; 3° canaux ; 4° rivières assimilées aux canaux.

Par suite de la suppression des droits de navigation, cette division n'a plus de raison d'être et l'on s'est naturellement borné aux deux groupes ci-après :

1° Fleuves, rivières, lacs, étangs ; 2° canaux.

Comme toutes les œuvres administratives, le travail dont il s'agit a un caractère impersonnel ; il est le résultat du concours d'un grand nombre de collaborateurs. Matériellement, il a été exécuté par le service de la statistique de la navigation, mais si on l'examine avec attention, on reconnaît bien vite, au soin apporté dans son agencement, dans sa composition typographique, l'influence d'une direction exercée et habile, d'un esprit rompu à toutes les difficultés de la confection d'un livre et d'un travail statistique.

Si, en effet, notre sympathique vice-président, M. Cheysson, n'était pas personnellement chargé de la préparation du *Manuel des distances*, il a été appelé comme rapporteur de la Commission d'organisation de la statistique des voies navigables, à en tracer le programme et, dans l'exécution, il a été fait un fréquent appel à son expérience et à ses conseils.

En réponse à la dernière partie de cette communication, M. CHEYSSON tient à proclamer hautement la part très-importante qui revient à M. Beurain dans cet intéressant travail.

M. Charles LETORT, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, chargé de la direction de la salle publique de lecture, prend la parole pour montrer les résultats fournis par la statistique au sujet des divers services de ce grand établissement scientifique.

Après une courte exposition de l'organisation générale des départements de la

Bibliothèque nationale, M. Letort explique le but de la salle publique de la rue Colbert, ouverte depuis le mois de juin 1868, et où le nombre des lecteurs est devenu, d'année en année, si considérable, que, chaque hiver, les places y deviennent insuffisantes.

Des tableaux graphiques, distribués aux membres de la Société, leur permettent de suivre les progrès de cette intéressante section du département des imprimés qui, en 1869, avait reçu 34,472 personnes et communiqué 57,383 volumes; en 1879, le nombre des lecteurs a atteint 61,380 et celui des volumes, 88,169.

En 1881, ces chiffres se sont légèrement abaissés, surtout par suite, évidemment, de l'ouverture des nombreuses bibliothèques, municipales et autres, qui sont venues offrir de libérales ressources aux travailleurs et aux simples lecteurs; la salle publique n'a reçu, l'année dernière, que 50,304 lecteurs, auxquels on a communiqué encore 78,072 volumes.

Il n'est pas douteux que le mouvement ascensionnel ne reprenne de nouveau, lorsque ce service, après l'expropriation prochaine des immeubles de la rue Vivienne et de la rue Colbert, aura été installé dans une salle vaste, commode, assez grande pour recevoir en toute saison tous les travailleurs, et munie de collections en rapport avec son importance croissante.

M. le docteur DESPRÈS place sous les yeux de la Société un tableau graphique et une carte destinés à présenter la statistique de la prostitution en France.

Vu l'heure avancée, M. Desprès se contente d'expliquer le tableau graphique, dont les différents tracés représentent, d'une part, la population des départements classés par ordre d'importance quant au chiffre des habitants, et, d'autre part, l'importance numérique de la prostitution inscrite et clandestine.

Au point de vue de la prostitution *inscrite*, les circonscriptions présentant la plus forte proportion, par rapport à la population, sont: le territoire de Belfort, tout à fait en tête, le Var, les Bouches-du-Rhône, Paris, la Gironde.

Ceux qui offrent la proportion la plus faible sont: le Cantal, la Creuse, l'Ain, l'Aveyron, les Côtes-du-Nord.

La prostitution *libre* suit presque rigoureusement le tracé même représentant la prostitution *inscrite*, sauf dans l'Ariège, par exemple, où la seconde est faible et la première considérable.

Il est fort curieux de voir, d'après les travaux du docteur Desprès, la prostitution correspondre presque exactement à la richesse individuelle dans les divers départements, se développant dans les régions riches, devenant plus rare dans les régions pauvres. C'est là un argument sérieux contre l'opinion commune que la prostitution est le fruit de la misère; elle s'accroît, au contraire, quand augmente le nombre des gens riches ou aisés, des « preneurs » ayant le moyen de payer.

Enfin, dernier point fort grave, mis en lumière par la statistique graphique, c'est que là où la prostitution se développe, la population s'accroît de moins en moins, se réduit même. Il y a là, au sujet de la dépopulation de notre pays, des considérations d'une haute portée, éloquemment exposées par le docteur Desprès, et auxquelles il doit donner, dans la séance du mois prochain, de nouveaux développements, en expliquant la carte de la statistique de la prostitution *par villes*, que l'heure tardive l'a empêché d'aborder cette fois.

Il est procédé à la fixation de l'ordre du jour de la prochaine réunion, laquelle aura lieu le mercredi 28 juin, à 8 heures et demie précises du soir.

Sont inscrites les communications ci-après :

Statistique de la prostitution, par M. le D^r Desprès (suite et fin).

La Statistique criminelle, par M. Yvernès.

Les Accidents miniers, par M. l'ingénieur de Coëne.

Les Premiers Résultats du dénombrement, par MM. Chervin et G. Renaud.

La séance est levée à 11 heures et quart.
